

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : 2 992 996  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)  
②1 N° d'enregistrement national : 12 56500

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : E 06 B 9/68 (2013.01), E 06 B 9/32, F 03 G 6/00

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 06.07.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 10.01.14 Bulletin 14/02.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : DELTA DORE Société anonyme —  
FR.

⑦2 Inventeur(s) : LE DUC MINH KHANG, BOURDAIS  
ROMAIN, GUEGUEN HERVE et PLEVIN JACQUES.

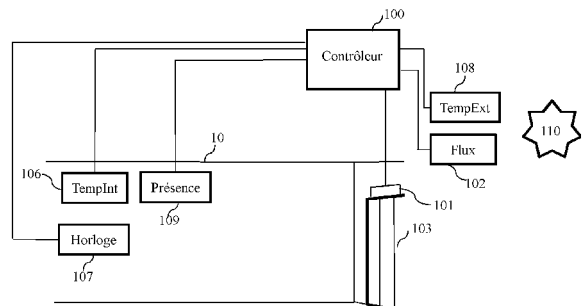
⑦3 Titulaire(s) : DELTA DORE Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LE GUEN ET MAILLET  
Société civile professionnelle.

⑤4 PROCÉDE ET DISPOSITIF DE COMMANDE D'AU MOINS UN DISPOSITIF D'OCCULTATION D'AU MOINS UNE  
OUVERTURE D'UNE PIÈCE D'UN BATIMENT.

⑤7 L'invention concerne un procédé de commande d'au  
moins un dispositif d'occultation (101) d'au moins une ou-  
verture (103) d'une pièce (10) d'un bâtiment dans lequel :

- on obtient la température de la pièce du bâtiment (106),
- on obtient une valeur du rayonnement solaire (102, 110),
- on compare la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,
- on détermine au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire à partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce avec ledit au moins un seuil,
- on compare la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,
- on commande le dispositif d'occultation (101) en fonction de la comparaison du rayonnement solaire (102, 110) avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.



FR 2 992 996 - A1



La présente invention concerne un procédé et dispositif de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture d'une pièce d'un bâtiment.

Plus particulièrement, l'invention se situe dans le domaine de la gestion de la température d'une pièce d'un bâtiment en contrôlant un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture.

5 L'apport énergétique du rayonnement solaire est un élément non négligeable dans une pièce. Celui-ci contribue à réduire les besoins en énergie fossile ou électrique nécessaires au chauffage de la pièce en période hivernale mais peut contribuer à augmenter les besoins en énergie fossile ou électrique nécessaires au rafraîchissement de la pièce en période estivale.

10 L'invention vise à optimiser l'apport énergétique du rayonnement solaire qui est un élément non négligeable dans une pièce de manière à garantir que les besoins en énergie fossile ou électrique nécessaires au chauffage de la pièce soient réduits.

Selon un premier aspect de l'invention, l'invention concerne un procédé de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture d'une pièce d'un bâtiment, caractérisé en ce que le procédé comporte les étapes de :

- 15
- obtention de la température de la pièce du bâtiment,
  - obtention d'une valeur du rayonnement solaire,
  - comparaison de la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,
  - détermination d'au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire à

20

  - partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce avec ledit au moins un seuil,
  - comparaison de la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,
  - commande du dispositif d'occultation en fonction de la comparaison du

25

  - rayonnement solaire avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.

Corrélativement, l'invention concerne un dispositif de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture d'une pièce d'un bâtiment, caractérisé en ce que le dispositif de commande comporte :

- 30
- des moyens d'obtention de la température de la pièce du bâtiment,
  - des moyens d'obtention d'une valeur du rayonnement solaire,
  - des moyens de comparaison de la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,

- des moyens de détermination d'au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire à partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce avec ledit au moins un seuil,

5 - des moyens de comparaison de la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,

- des moyens de commande du dispositif d'occultation en fonction de la comparaison du rayonnement solaire avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.

10 Ainsi, en utilisant un seuil de comparaison du rayonnement solaire qui est dépendant d'une comparaison de la température de la pièce avec au moins un seuil, l'invention optimise l'apport énergétique du rayonnement solaire dans la pièce.

Selon un autre aspect de l'invention, la température de la pièce du bâtiment est comparée à deux seuils de température et les valeurs des seuils de température dépendent de la date à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le  
15 rayonnement solaire sont obtenus.

Ainsi, la présente invention est adaptée aux différentes saisons.

Selon un autre aspect de l'invention, le seuil de comparaison du rayonnement solaire est en outre déterminé en fonction de la date à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus.

20 Ainsi, la présente invention est adaptée aux différentes saisons.

Selon un autre aspect de l'invention, le seuil de comparaison du rayonnement solaire est en outre déterminé en fonction de l'heure à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus.

25 Ainsi, la présente invention est adaptée aux variations journalières des conditions d'ensoleillement.

Selon un autre aspect de l'invention, le dispositif de commande, lorsque la date à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus correspond à une période de fort ensoleillement :

30 -obtient la température extérieure du bâtiment à une heure prédéterminée de la journée,

- compare la température extérieure du bâtiment obtenue avec un seuil de comparaison de température extérieure,

et le dispositif d'occultation est commandé pour prendre trois positions dont deux positions sont dépendantes de la comparaison de la température extérieure du bâtiment obtenue avec le seuil de comparaison de température extérieure.

5 Ainsi, la présente invention est simple à mettre en œuvre et garantit que l'apport lié au rayonnement solaire est optimal tant sur le plan de la luminosité de la pièce que sur le plan énergétique.

Selon un autre aspect de l'invention, le procédé est exécuté itérativement, le dispositif d'occultation est commandé pour prendre trois positions différentes et le procédé comporte en outre une étape d'annulation de la commande du dispositif d'occultation qui est dépendante de la position du dispositif d'occultation lors de la précédente itération et de la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire.

Ainsi, la présente invention permet de réaliser une temporisation sur l'ouverture ou la fermeture du dispositif d'occultation qui peut varier au fil des saisons.

15 De plus, la présente invention est simple à mettre en œuvre et garantit que l'apport lié au rayonnement solaire est optimal tant sur le plan de la luminosité de la pièce que sur le plan énergétique.

Selon un autre aspect de l'invention, si la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire est comprise dans une période de fort ensoleillement, la commande du dispositif d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité moins importante de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

25 Ainsi, la présente invention diminue les apports énergiques liés au rayonnement solaire dans une période de fort ensoleillement telle que l'été et/ou la seconde moitié du printemps et/ou la première partie de l'automne.

Selon un autre aspect de l'invention, si la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire est comprise dans une période de faible ensoleillement, la commande du dispositif d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité plus importante de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

Ainsi, la présente invention favorise en période de faible ensoleillement telle que l'hiver et/ou la première moitié du printemps et/ou la seconde moitié de l'automne les apports énergétiques du rayonnement solaire.

5 L'invention concerne aussi les programmes d'ordinateur stockés sur un support d'informations, lesdits programmes comportant des instructions permettant de mettre en œuvre les procédés précédemment décrits, lorsqu'ils sont chargés et exécutés par au moins un système informatique.

10 Les avantages du système étant identiques à ceux précédemment mentionnés, ceux-ci ne seront pas rappelés.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels :

15 - la Fig. 1 représente un bâtiment dans lequel la présente invention est implémentée ;

- la Fig. 2 représente un schéma bloc d'un dispositif de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

20 - la Fig. 3 représente un exemple de courbe de variation du rayonnement solaire sur une période de vingt quatre heures ainsi que des droites permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

25 - la Fig. 4 représente un diagramme illustrant l'algorithme général exécuté par le dispositif de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

- la Fig. 5 représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour l'exécution de la fonction criticité selon la présente invention ;

30 - la Fig. 6a représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de fort ensoleillement, de la fonction paramètre volet permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

- la Fig. 6b représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de faible ensoleillement, de la fonction paramètre volet permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

5 - la Fig. 7 représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination d'un paramètre de décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

10 - la Fig. 8a représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la gestion, en période de faible ensoleillement, d'une temporisation pour la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

15 - la Fig. 8b représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la gestion, en période de fort ensoleillement, d'une temporisation pour la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

20 - la Fig. 9 représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de fort ensoleillement, de différentes positions d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention ;

- la Fig. 10 représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination d'un paramètre de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

25

La **Fig. 1** représente un bâtiment dans lequel la présente invention est implémentée.

Le bâtiment comporte au moins une pièce 10 disposant d'au moins une ouverture 103 orientée dans une direction telle que le rayonnement solaire contribue au chauffage de la pièce 10.

30

L'ouverture 103 peut être occultée par un dispositif d'occultation 101 tel que par exemple un volet roulant motorisé 101 ou un store motorisé.

L'ouverture 103 est, dans un pignon du bâtiment par exemple et de manière non limitative, orientée au sud, à l'est ou au nord.

L'ouverture 103 peut aussi être une ouverture dans le toit du bâtiment par exemple et de manière non limitative orientée au sud, à l'est ou à l'ouest.

Selon la présente invention, un dispositif de commande 100, ou contrôleur, pilote le volet roulant 101.

5            Au contrôleur 100 sont reliés un capteur de rayonnement 102 du rayonnement du soleil 110, un capteur de température 108 placé à l'extérieur du bâtiment, un capteur de température 106 de la pièce 10 ou du bâtiment, une horloge 107 et éventuellement un capteur de présence 109.

10            L'horloge 107 est une horloge apte à fournir une information d'horodatage permettant de déterminer l'heure, le jour, et la saison.

Il est à remarquer que le contrôleur 100, l'horloge 107, le capteur de température 106 peuvent être regroupés en un unique dispositif de commande et de programmation.

Selon la présente invention, le dispositif de commande comporte :

- 15            - des moyens d'obtention de la température de la pièce du bâtiment,  
              - des moyens d'obtention d'une valeur du rayonnement solaire,  
              - des moyens de comparaison de la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,  
              - des moyens de détermination d'au moins un seuil de comparaison du  
20            rayonnement solaire à partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce avec ledit au moins un seuil,  
              - des moyens de comparaison de la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,  
              - des moyens de commande du dispositif d'occultation en fonction de la  
25            comparaison du rayonnement solaire avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.

30            Selon la présente invention, une période de fort ensoleillement correspond à l'été et/ou la seconde moitié du printemps et/ou la première partie de l'automne une période de faible ensoleillement telle que l'hiver et/ou la première moitié du printemps et/ou la seconde moitié de l'automne.

Les dates correspondant aux périodes de faible ensoleillement et/ou de fort ensoleillement peuvent être enregistrées dans le dispositif de commande 100 lors de la réalisation de celui-ci ou enregistrées par l'installateur du dispositif de commande 100 lors de la mise en service du dispositif de commande 100 ou être enregistrées par

l'occupant du bâtiment 10 dans lequel la présente invention est implémentée ou être mises à jour par l'intermédiaire d'un serveur informatique par l'intermédiaire d'un réseau de télécommunication auquel est relié le dispositif de commande non représenté en Fig. 1.

5 La **Fig. 2** représente un schéma bloc d'un dispositif de pilotage d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le contrôleur 100 est adapté à effectuer à partir d'un ou plusieurs modules logiciels les étapes des algorithmes tels que décrits en référence aux Figs. 4 à 10.

10 Le contrôleur 100 comporte un bus de communication 201 auquel sont reliés un processeur 200, une mémoire non volatile 202, une mémoire vive 203, éventuellement une interface radio ou infrarouge 204 permettant la réception de codes issus d'une télécommande associée au contrôleur 100, une interface de commande 206 permettant la commande du dispositif d'occultation 101, et une interface capteurs 208 auxquels sont reliés les capteurs 102, 108, 106 et 109 ainsi que l'horloge.

15 La mémoire non volatile 202 mémorise le ou les modules logiciel(s) mettant en œuvre l'invention, ainsi que les données permettant de mettre en œuvre les algorithmes tels que décrits en référence aux Figs. 4 à 10.

20 De manière plus générale, les programmes selon la présente invention sont mémorisés dans un moyen de stockage. Ce moyen de stockage est lisible par le microprocesseur 200. Ce moyen de stockage est intégré ou non au contrôleur 100, et peut être amovible.

25 Lors de la mise sous tension du contrôleur 100, le ou les modules logiciel(s) selon la présente invention est ou sont transféré(s) dans la mémoire vive 203 qui contient alors le code exécutable selon la présente invention ainsi que les données nécessaires à la mise en œuvre de l'invention.

Il est à remarquer ici que le contrôleur 100 peut être constitué d'un ou plusieurs composant(s) électronique(s).

30 La **Fig. 3** représente un exemple de courbe de variation du rayonnement solaire sur une période de vingt quatre heures ainsi que des droites permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Sur l'axe des abscisses est représenté le temps, sur l'axe des ordonnées est représenté le rayonnement solaire mesuré par le capteur 102.

La courbe Var représente les variations du rayonnement solaire mesuré par le capteur 102 sur une période de vingt quatre heures.

La droite Dr1 est la représentation d'une fonction affine dont le coefficient directeur  $\alpha_1$  et l'ordonnée à l'origine SF1 sont fonction de la saison et d'un niveau  
5 de criticité.

La droite Dr2 est la représentation d'une fonction affine dont le coefficient directeur  $\alpha_2$  et l'ordonnée à l'origine SF2 sont fonction de la période d'ensoleillement et du niveau de criticité.

Le niveau de criticité est représentatif de l'écart entre la température mesurée  
10 par le capteur 106 et un premier et un second seuils.

Le paramètre  $h_{ouvert}$  définit l'heure à partir de laquelle le dispositif d'occultation 101 laissera passer la totalité ou la quasi-totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

Lorsque le rayonnement solaire mesuré est, à un instant donné, supérieur à la  
15 valeur de rayonnement donnée par la courbe Dr2, le dispositif d'occultation 101 occulte totalement ou en quasi totalité l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

Une occultation totale ou en quasi totalité correspond à une occultation de 75 à 100% de la surface de l'ouverture 103.

Lorsque le rayonnement solaire mesuré est, à un instant donné, inférieur à la  
20 valeur de rayonnement donnée par la courbe Dr1, le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité ou la quasi-totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

Le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité ou la quasi-totalité du  
25 rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 lorsque le dispositif d'occultation 101 occulte moins de 10% de la surface de l'ouverture 103.

Lorsque le rayonnement solaire mesuré est, à un instant donné, inférieur à la  
valeur de rayonnement donnée par la courbe Dr2 et supérieur à la valeur de  
rayonnement donnée par la courbe Dr1, le dispositif d'occultation 101 laisse passer  
30 partiellement le rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

Le dispositif d'occultation 101 laisse passer partiellement le rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 lorsque le dispositif d'occultation 101 occulte entre 30 et 75% de la surface de l'ouverture 103.

La **Fig. 4** représente un diagramme illustrant l'algorithme général exécuté par le dispositif de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du  
5 contrôleur 100.

Le présent algorithme est exécuté périodiquement, par exemple toutes les dix minutes ou avec une périodicité comprise entre deux et quinze minutes. A chaque exécution du présent algorithme, le processeur 200 obtient les différentes valeurs mesurées par les capteurs 102, 106, 108, 109, l'horodatage fourni par l'horloge 107  
10 ainsi qu'une information.

A l'étape E400, le processeur 200 lance l'exécution de la fonction niveau criticité qui sera décrite en détail en regard de la Fig. 5.

A l'étape suivante E401, le processeur 200 lance l'exécution de la fonction paramètre volet qui sera décrite en détail en regard de la Fig. 6a ou 6b.

15 A l'étape suivante E402, le processeur 200 lance l'exécution de la fonction décision qui sera décrite en détail en regard de la Fig. 7.

A l'étape suivante E403, le processeur 200 lance l'exécution de la fonction temporisation qui sera décrite en détail en regard de la Fig. 8a ou 8b.

20 A l'étape suivante E404, le processeur 200 lance l'exécution de la fonction commande qui sera décrite en détail en regard de la Fig. 10.

La **Fig. 5** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour l'exécution de la fonction criticité selon la présente invention.

25 Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

A l'étape E500, le processeur 200 obtient la valeur de la température intérieure  $T_{int}$  de la pièce 10 mesurée par le capteur 106.

A l'étape suivante E501, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Niveau\_avant est égale à deux.

30 A la première exécution du présent algorithme, la variable Niveau\_avant est initialisée à la valeur deux, ensuite la variable Niveau\_avant est la valeur du niveau de criticité déterminée lors de la précédente exécution de la fonction criticité.

Si la valeur de la variable Niveau\_avant est égale à deux, le processeur 200 passe à l'étape E502.

Si la valeur de la variable Niveau\_avant est différente de deux, le processeur 200 passe à l'étape E507.

A l'étape E502, le processeur 200 vérifie si la température intérieure T\_int de la pièce 10 mesurée à l'étape E500 est supérieure à un seuil prédéterminé T\_seuil2.

5 Le seuil prédéterminé T\_seuil2 dépend de la saison au cours de laquelle le présent algorithme est exécuté.

Par exemple, le seuil prédéterminé T\_seuil2 est égal à 24 degrés en période de faible ensoleillement et est égal à 23 degrés en période de fort ensoleillement.

10 Si la température intérieure T\_int est supérieure au seuil prédéterminé T\_seuil2, le processeur 200 passe à l'étape E503. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E504.

A l'étape E503, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur trois et termine la fonction criticité.

15 A l'étape E504, le processeur 200 vérifie si la température intérieure T\_int de la pièce 10 mesurée à l'étape E500 est inférieure à un seuil prédéterminé T\_seuil1 minoré de un.

Le seuil prédéterminé T\_seuil1 dépend de la saison au cours de laquelle le présent algorithme est exécuté.

20 Par exemple, le seuil prédéterminé T\_seuil1 est égal à 22 degrés en période de faible ensoleillement et est égal à 23 degrés en période de fort ensoleillement.

Si la température intérieure T\_int est inférieure au seuil prédéterminé T\_seuil1 minoré de un, le processeur 200 passe à l'étape E505. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E506.

25 A l'étape E505, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur un et termine la fonction criticité.

A l'étape E506, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur deux et termine la fonction criticité.

A l'étape E507, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Niveau\_avant est égale à un.

30 Si la valeur de la variable Niveau\_avant est égale à un, le processeur 200 passe à l'étape E508.

Si la valeur de la variable Niveau\_avant est différente de un, le processeur 200 passe à l'étape E511.

A l'étape E508, le processeur 200 vérifie si la température intérieure  $T_{int}$  est inférieure au seuil prédéterminé  $T_{seuil1}$ .

Si la température intérieure  $T_{int}$  est inférieure au seuil prédéterminé  $T_{seuil1}$ , le processeur 200 passe à l'étape E509. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E510.

A l'étape E509, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur un et termine la fonction criticité.

A l'étape E510, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur deux et termine la fonction criticité.

A l'étape E511, le processeur 200 vérifie si la température intérieure  $T_{int}$  est inférieure au seuil prédéterminé  $T_{seuil2}$  minoré de un.

Si la température intérieure  $T_{int}$  est inférieure au seuil prédéterminé  $T_{seuil2}$  minoré de un, le processeur 200 passe à l'étape E512. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E513.

A l'étape E512, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur deux et termine la fonction criticité.

A l'étape E510, le processeur 200 met le niveau de criticité Niveau\_criticité à la valeur trois et termine la fonction criticité.

La **Fig. 6a** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de fort ensoleillement, de la fonction paramètre volet permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

A l'étape E600, le processeur 200 obtient le niveau de criticité Niveau\_criticité déterminé lors de l'exécution de l'algorithme de la Fig. 5.

A l'étape suivante E601, le processeur 200 vérifie si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à un.

Si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à un, le processeur 200 passe à l'étape E602. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E603.

A l'étape E602, le processeur 200 met le paramètre  $h_{ouvert}$  à la valeur nulle, le coefficient directeur  $\alpha_1$  à la valeur nulle, le coefficient directeur  $\alpha_2$  à la valeur nulle, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 2000, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 2000 et termine la fonction paramètre volet.

A l'étape E603, le processeur 200 vérifie si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à deux.

Si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à deux, le processeur 200 passe à l'étape E605. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E604.

5 A l'étape E604, le processeur 200 met le paramètre h\_ouvert à 18 heures, le coefficient directeur alpha1 à la valeur nulle, le coefficient directeur alpha2 à la valeur nulle, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 150, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 150 et termine la fonction paramètre volet.

10 A l'étape E605, le processeur 200 met le paramètre h\_ouvert à 17 heures, le coefficient directeur alpha1 à la valeur 10, le coefficient directeur alpha2 à la valeur 10, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 200, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 400 et termine la fonction paramètre volet.

15 La **Fig. 6b** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de faible ensoleillement, de la fonction paramètre volet permettant la décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

20 A l'étape E620, le processeur 200 obtient le niveau de criticité Niveau\_criticité déterminé lors de l'exécution de l'algorithme de la Fig. 5.

A l'étape suivante E621, le processeur 200 vérifie si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à un.

Si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à un, le processeur 200 passe à l'étape E622. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E623.

25 A l'étape E622, le processeur 200 met le paramètre h\_ouvert à la valeur nulle, le coefficient directeur alpha1 à la valeur nulle, le coefficient directeur alpha2 à la valeur nulle, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 2000, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 2000 et termine la fonction paramètre volet.

30 A l'étape E623, le processeur 200 vérifie si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à deux.

Si le niveau de criticité Niveau\_criticité est égal à deux, le processeur 200 passe à l'étape E625. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E624.

A l'étape E624, le processeur 200 met le paramètre h\_ouvert à 15 heures, le coefficient directeur alpha1 à la valeur nulle, le coefficient directeur alpha2 à la valeur

nulle, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 400, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 400 et termine la fonction paramètre volet.

A l'étape E625, le processeur 200 met le paramètre h\_ouvert à 15 heures, le coefficient directeur alpha1 à la valeur nulle, le coefficient directeur alpha2 à la valeur nulle, l'ordonnée à l'origine SF1 à la valeur 500, l'ordonnée à l'origine SF2 à la valeur 700 et termine la fonction paramètre volet.

Les paramètres déterminés par la fonction paramètre volet sont, comme cela a été décrit en référence aux Figs. 6a et 6b, dépendants de la date à laquelle les mesures ont été effectuées.

La **Fig. 7** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination d'un paramètre de décision de la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

A l'étape E700, le processeur 200 obtient la valeur mesurée par le capteur de rayonnement 102, l'heure fournie par l'horloge 107 et les valeurs des variables SF1, SF2, alpha1, alpha2 et h\_ouvert déterminées lors de la précédente exécution de la fonction paramètre volet décrite en référence à la Fig. 6a ou 6b.

A l'étape E701, le processeur 200 vérifie si l'heure fournie par l'horloge 107 est supérieure à la valeur de la variable h\_ouvert.

Si l'heure fournie par l'horloge 107 est supérieure à la valeur de la variable h\_ouvert, le processeur 200 passe à l'étape E702. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E703.

A l'étape E702, le processeur 200 met la variable Décision à la valeur nulle et termine la fonction paramètre de décision.

Lorsque la variable Décision est à la valeur nulle, le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité ou la quasi-totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

Lorsque le rayonnement solaire mesuré est, à un instant donné, inférieur à la valeur de rayonnement donnée par la courbe Dr1, le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité ou la quasi-totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

A l'étape E703, le processeur 200 vérifie si la valeur Flux du rayonnement mesuré par le capteur de rayonnement 102 est inférieure à la droite Dr1.

Si la valeur Flux mesurée par le capteur de rayonnement 102 est inférieure à la droite Dr1, le processeur 200 passe à l'étape E704. Dans la négative, le processeur  
5 200 passe à l'étape E705.

A l'étape E704, le processeur 200 met la variable Décision à la valeur nulle et termine la fonction paramètre de décision.

A l'étape E703, le processeur 200 vérifie si la valeur Flux mesurée par le capteur de rayonnement 102 est supérieure à la droite Dr2.

Si la valeur Flux mesurée par le capteur de rayonnement 102 est supérieure à la droite Dr2, le processeur 200 passe à l'étape E706. Dans la négative, le processeur  
10 200 passe à l'étape E707.

A l'étape E706, le processeur 200 met la variable Décision à la valeur un et termine la fonction paramètre de décision.

Lorsque la variable Décision est à la valeur un, le dispositif d'occultation 101 occulte totalement ou en quasi totalité l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

A l'étape E707, le processeur 200 met la variable Décision à la valeur un demi et termine la fonction paramètre de décision.

Lorsque la variable Décision est à la valeur un demi, le dispositif d'occultation  
20 101 laisse passer partiellement le rayonnement solaire à travers l'ouverture 103.

Le paramètre Décision est, comme cela a été décrit en référence aux Figs. 6a et 6b, dépendant de la date à laquelle la mesure de la valeur Flux du rayonnement a été effectuée ainsi que de la température intérieure  $T_{int}$ .

La **Fig. 8a** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la gestion, en période de faible ensoleillement, d'une fonction pour la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du  
30 contrôleur 100.

A l'étape E800, le processeur 200 obtient la valeur de la variable décision déterminée par l'algorithme de la Fig. 7 ainsi que la valeur d'un seuil d'une temporisation qui est par exemple égal à 30 minutes ou compris entre 15 et 60 minutes.

A l'étape suivante E801, le processeur 200 vérifie si la variable Décision est égale à un.

Si la variable Décision est égale à un, le processeur 200 passe à l'étape E808. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E802.

5 A l'étape E802, le processeur 200 vérifie si la variable Décision est égale à un demi.

Si la variable Décision est égale à un demi, le processeur 200 passe à l'étape E804. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E803.

10 A l'étape E803, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur nulle, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

Lorsque la variable Déci\_filtre est à la valeur nulle, le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

A l'étape E804, le processeur 200 vérifie si la variable Décision\_avant est nulle.

15 La variable Décision\_avant est la valeur déterminée par l'algorithme de la Fig. 7 lors de la précédente exécution de l'algorithme de la Fig. 4.

Si la variable Décision\_avant est nulle, le processeur 200 passe à l'étape E805. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E806.

20 A l'étape E805, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation.

Si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation, le processeur 200 passe à l'étape E806. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E807.

25 A l'étape E806, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur un demi, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

Lorsque la variable Déci\_filtre est à la valeur un demi, le dispositif d'occultation 101 laisse passer une partie du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

30 A l'étape E807, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur nulle, incrémente la variable Tempo à la valeur correspondant à la périodicité d'exécution de l'algorithme de la Fig. 4 et termine la fonction temporisation.

A l'étape E808, le processeur 200 vérifie si la variable Décision\_avant est égale à un.

Si la variable Décision\_avant est égale à un, le processeur 200 passe à l'étape E810. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E809.

A l'étape E809, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation.

5 Si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation, le processeur 200 passe à l'étape E810. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E811.

A l'étape E810, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur un, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

10 Lorsque la variable Déci\_filtre est à la valeur un, le dispositif d'occultation 101 laisse passer une partie ou ne laisse pas passer le rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

A l'étape E811, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur de la variable Décision\_avant, incrémente la variable Tempo à la valeur correspondant à la  
15 périodicité d'exécution de l'algorithme de la Fig. 4 et termine la fonction temporisation.

Comme cela a été décrit en référence à la Fig. 8a, si la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire est comprise dans une période de faible ensoleillement, la commande du dispositif  
20 d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité plus importante de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

La **Fig. 8b** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le  
25 dispositif de commande pour la gestion, en période de fort ensoleillement, d'une temporisation pour la commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

30 A l'étape E820, le processeur obtient la valeur de la variable décision déterminée par l'algorithme de la Fig. 7 ainsi que la valeur d'un seuil d'une temporisation qui est par exemple égale à 30 minutes ou comprise entre 15 et 60 minutes.

A l'étape suivante E821, le processeur 200 vérifie si la variable Décision est nulle.

Si la variable Décision est égale nulle, le processeur 200 passe à l'étape E828. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E822.

5 A l'étape E822, le processeur 200 vérifie si la variable Décision est égale à un demi.

Si la variable Décision est égale à un demi, le processeur 200 passe à l'étape E824. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E823.

10 A l'étape E823, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur un, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

A l'étape E824, le processeur 200 vérifie si la variable Décision\_avant est égale à un.

Si la variable Décision\_avant est nulle, le processeur 200 passe à l'étape E825. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E826.

15 A l'étape E825, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation.

Si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation, le processeur 200 passe à l'étape E826. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E827.

20 A l'étape E826, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur un demi, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

A l'étape E827, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur un, incrémente la variable Tempo à la valeur correspondant à la périodicité d'exécution de l'algorithme de la Fig. 4 et termine la fonction temporisation.

25 Lorsque la variable Déci\_filtre est à la valeur un, le dispositif d'occultation 101 laisse passer une partie ou ne laisse pas passer le rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.

A l'étape E828, le processeur 200 vérifie si la variable Décision\_avant est nulle.

30 Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E829.

A l'étape E829, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation.

Si la valeur de la variable Tempo est supérieure ou égale au seuil d'une temporisation, le processeur 200 passe à l'étape E831. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E830.

5 A l'étape E831, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur nulle, met la variable Tempo à la valeur nulle et termine la fonction temporisation.

A l'étape E830, le processeur 200 met la variable Déci\_filtre à la valeur de la variable Décision\_avant, incrémente la variable Tempo à la valeur correspondant à la périodicité d'exécution de l'algorithme de la Fig. 4 et termine la fonction temporisation.

10 Comme cela a été décrit en référence à la Fig. 8b, si la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire est comprise dans une période de fort ensoleillement, la commande du dispositif d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité moins importante  
15 de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

La **Fig. 9** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination, en période de fort ensoleillement, de  
20 différentes positions d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100 tous les jours en période de fort ensoleillement entre 3H30mn et 4H30mn du matin ou au lever du jour.

25 Le lever du jour est par exemple détecté par le capteur de rayonnement 102 lorsque celui-ci mesure un rayonnement supérieur à une valeur comprise entre 5 à 10  $W/m^2$ . Le capteur de rayonnement 102, lorsque la mesure du rayonnement dépasse la valeur comprise entre 5 à 10  $W/m^2$ , notifie le contrôleur 100 du lever du jour ou le contrôleur 100, en prenant périodiquement la valeur mesurée par le capteur de  
30 rayonnement détecte le lever du jour lorsque la valeur mesurée par le capteur de rayonnement dépasse la valeur comprise entre 5 à 10  $W/m^2$ .

A l'étape E900, le processeur 200 obtient du capteur 108, la température extérieure  $T_{ext}$ .

A l'étape suivante E901, le processeur 200 vérifie si la température extérieure  $T_{ext}$  est supérieure à 17 degrés.

Si la température extérieure  $T_{ext}$  est supérieure à 17 degrés, le processeur 200 passe à l'étape E902. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape E903.

5 A l'étape E902, le processeur 200 met la variable position intermédiaire  $Pos_{intermédiaire}$  à la valeur 0,75 et la variable position bas  $Pos_{bas}$  à la valeur 1 et termine l'algorithme de la Fig. 9.

Lorsque la variable  $Pos_{bas}$  est à la valeur un, le dispositif d'occultation 101 occulte totalement ou en quasi totalité l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.  
10

Lorsque la variable  $Pos_{intermédiaire}$  est à la valeur 0,75, le dispositif d'occultation 101 occulte 75% de la surface de l'ouverture 103.

A l'étape E903, le processeur 200 met la variable position intermédiaire  $Pos_{intermédiaire}$  à la valeur 0,4 et la variable position bas  $Pos_{bas}$  à la valeur 0.75 et termine l'algorithme de la Fig. 9.  
15

Lorsque la variable  $Pos_{bas}$  est à la valeur 0.4, le dispositif d'occultation 101 occulte 40% de la surface de l'ouverture 103.

La position  $Pos_{haut}$  correspondant à la configuration dans laquelle le dispositif d'occultation 101 laisse passer la totalité ou la quasi-totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture 103 si d'autres conditions, explicitées par la suite, sont remplies.  
20

La **Fig. 10** représente un diagramme illustrant l'algorithme exécuté par le dispositif de commande pour la détermination d'un paramètre de commande d'au moins un dispositif d'occultation d'au moins une ouverture selon la présente invention.

25 Le présent algorithme est plus précisément exécuté par le processeur 200 du contrôleur 100.

A l'étape E1000, le processeur 200 obtient la valeur de la variable  $Déci\_filtre$  déterminée par la fonction décrite en référence à la Fig. 8a ou 8b et les valeurs des variables  $Pos_{bas}$ ,  $Pos_{intermédiaire}$  et  $Pos_{bas}$  déterminées par la fonction décrite en référence à la Fig. 9.  
30

A l'étape E1001, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable  $Déci\_filtre$  est égale à un demi.

Si la valeur de la variable  $Déci\_filtre$  est égale à un demi, le processeur 200 passe à l'étape E1002. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape 1001.

A l'étape E1002, le processeur 200 met la variable Com à la valeur de la variable Pos\_Internédiaire et commande le dispositif d'occultation pour que celui-ci se place à la position correspondante et interrompt l'exécution de l'algorithme.

5 A l'étape E1003, le processeur 200 vérifie si la valeur de la variable Déci\_filtre est égale à un.

Si la valeur de la variable Déci\_filtre est égale à un, le processeur 200 passe à l'étape E1004. Dans la négative, le processeur 200 passe à l'étape 1005.

10 A l'étape E1004, le processeur 200 met la variable Com à la valeur de la variable Pos\_bas et commande le dispositif d'occultation pour que celui-ci se place à la position correspondante et interrompt l'exécution de l'algorithme.

A l'étape E1005, le processeur 200 met la variable Com à la valeur de la variable Pos\_haut et commande le dispositif d'occultation pour que celui-ci laisse passer la totalité du rayonnement solaire à travers l'ouverture.

15 Lorsque la variable Com est égale à Pos\_bas, le dispositif d'occultation 101 ne laisse pas le rayonnement solaire à travers l'ouverture.

La présente invention est décrite dans un exemple de réalisation dans lequel deux périodes d'ensoleillement sont considérées.

20 La présente invention est aussi applicable lorsqu'un nombre supérieur de périodes est considéré. Par exemple une période correspondant à l'hiver, une période correspondant à l'été et une période correspondant à l'automne et le printemps ou une période correspondant à l'hiver, une période correspondant à l'été, une période correspondant à l'automne et une période correspondant au le printemps. De même, l'invention est aussi applicable dans une configuration selon laquelle la commande des volets selon la présente invention ne sera exécutée que dans une seule période de

25 temps, par exemple en hiver ou en hiver et une partie de l'automne et du printemps, la présente invention ne commandant pas le dispositif d'occultation pendant l'été.

Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits ici, mais englobe, bien au contraire, toute variante à la portée de l'homme du métier.

30

## REVENDICATIONS

1) Procédé de commande d'au moins un dispositif d'occultation (101) d'au moins une ouverture (103) d'une pièce (10) d'un bâtiment, caractérisé en ce que le procédé comporte les étapes de :

- 5 - obtention de la température de la pièce (106) du bâtiment,
- obtention d'une valeur du rayonnement solaire (102, 110),
- comparaison de la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,
- détermination d'au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire à partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce (106) avec ledit au
- 10 moins un seuil,
- comparaison de la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,
- commande du dispositif d'occultation (101) en fonction de la comparaison du rayonnement solaire avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.

15

2) Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la température de la pièce (106) du bâtiment est comparée à deux seuils de température et en ce que les valeurs des seuils de température dépendent de la date à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus.

20

3) Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le seuil de comparaison du rayonnement solaire est en outre déterminé en fonction de la date (107) à laquelle la température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus.

25

4) Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce que le seuil de comparaison du rayonnement solaire est en outre déterminé en fonction de l'heure (107) à laquelle la température de la pièce (106) du bâtiment et le rayonnement solaire (102, 110) sont obtenus.

30

5) Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le procédé comporte en outre les étapes, exécutées lorsque la date à laquelle la

température de la pièce du bâtiment et le rayonnement solaire sont obtenus correspond à une période de fort ensoleillement de :

-obtention de la température extérieure (108) du bâtiment à une heure prédéterminée de la journée,

5 - comparaison de la température extérieure (108) du bâtiment obtenue avec un seuil de comparaison de température extérieure,

et en ce que le dispositif d'occultation (101) est commandé pour prendre trois positions dont deux positions sont dépendantes de la comparaison de la température extérieure du bâtiment obtenue avec le seuil de comparaison de température  
10 extérieure.

6) Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le procédé est exécuté itérativement, le dispositif d'occultation (101) étant commandé pour prendre trois positions différentes et en ce que le procédé comporte  
15 en outre une étape d'annulation de la commande du dispositif d'occultation qui est dépendante de la position du dispositif d'occultation lors de la précédente itération et de la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire.

20 7) Procédé selon la revendication 6, caractérisé en ce que si la date d'obtention de la température de la pièce( du bâtiment et de la valeur du rayonnement solaire est comprise dans une période de fort ensoleillement, la commande du dispositif d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité moins importante  
25 de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

8) Procédé selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que si la date d'obtention de la température de la pièce du bâtiment et de la valeur du rayonnement  
30 solaire est comprise dans une période de faible ensoleillement, la commande du dispositif d'occultation est annulée pendant une période donnée si le dispositif d'occultation est, à l'itération précédente, dans une position permettant une quantité plus importante de rayonnement solaire de traverser l'ouverture que celle permise par la position du dispositif d'occultation dont la commande est annulée.

9) Dispositif de commande (100) d'au moins un dispositif d'occultation (101) d'au moins une ouverture (103) d'une pièce (10) d'un bâtiment, caractérisé en ce que le dispositif de commande comporte :

- 5           - des moyens d'obtention de la température de la pièce (106) du bâtiment,
- des moyens d'obtention d'une valeur du rayonnement solaire (102, 110),
- des moyens de comparaison de la température de la pièce du bâtiment avec au moins un seuil de température,
- des moyens de détermination d'au moins un seuil de comparaison du
- 10       rayonnement solaire à partir du résultat de la comparaison de la température de la pièce avec ledit au moins un seuil,
- des moyens de comparaison de la valeur du rayonnement solaire obtenu avec au moins un seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé,
- des moyens de commande du dispositif d'occultation (101) en fonction de la
- 15       comparaison du rayonnement solaire avec le seuil de comparaison du rayonnement solaire déterminé.

1/7

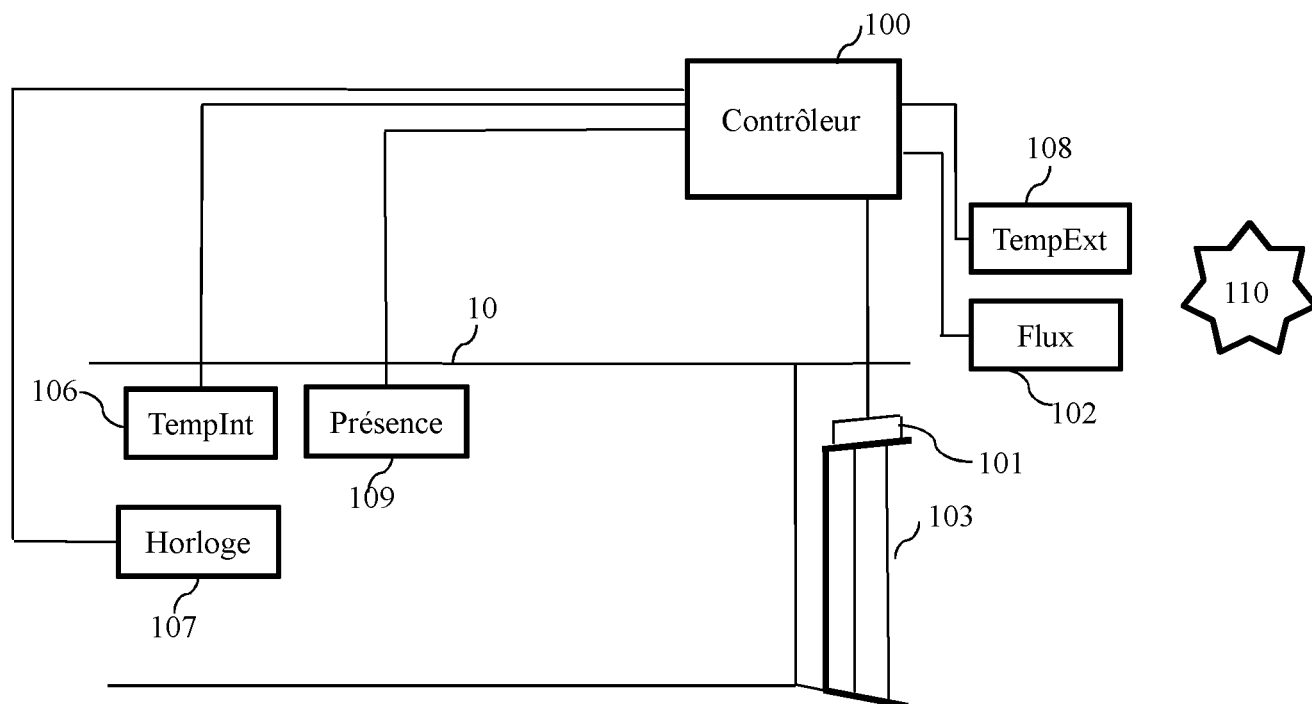


Fig. 1

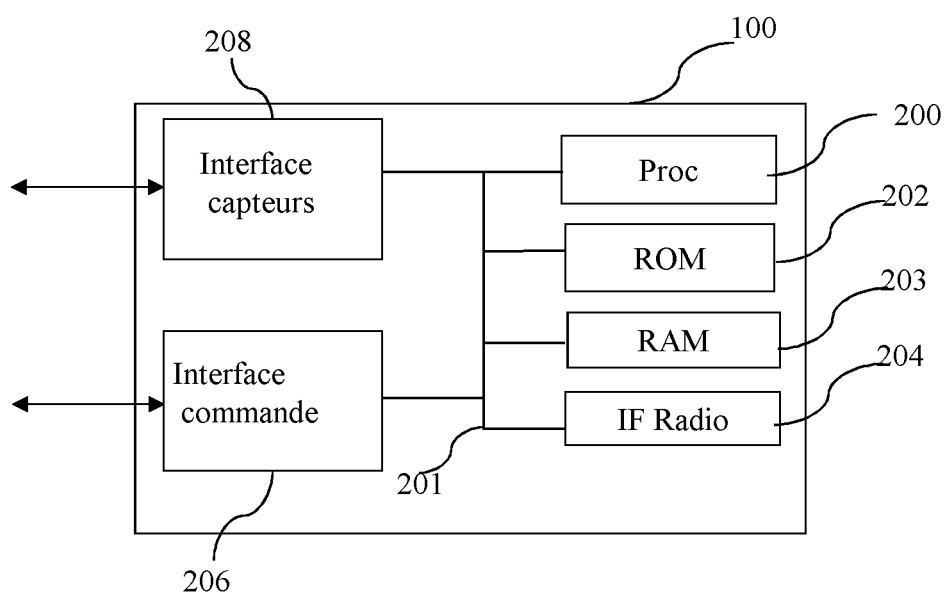


Fig. 2

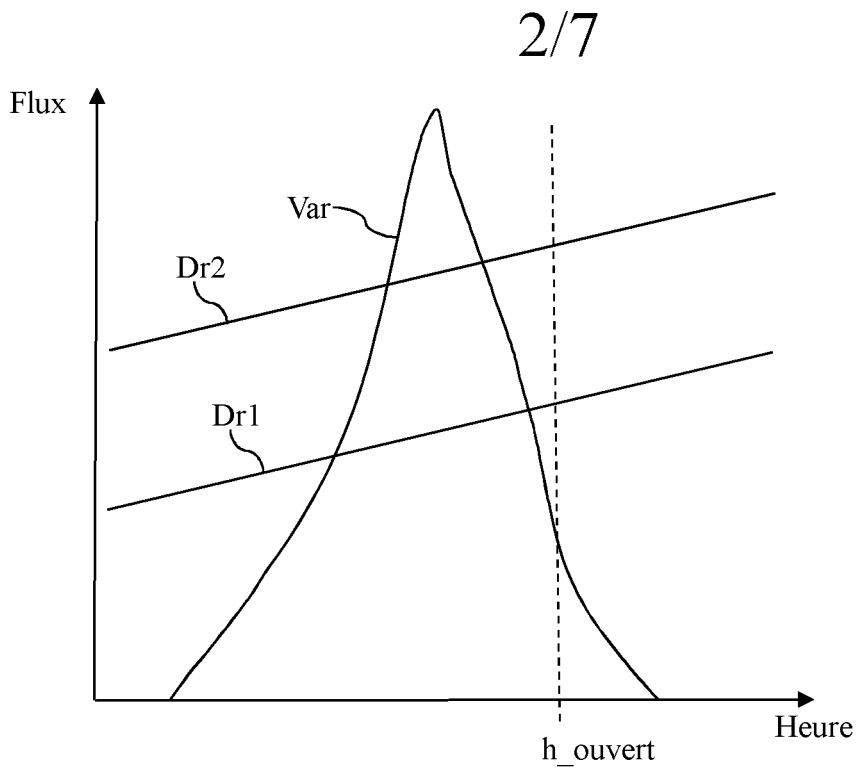


Fig. 3

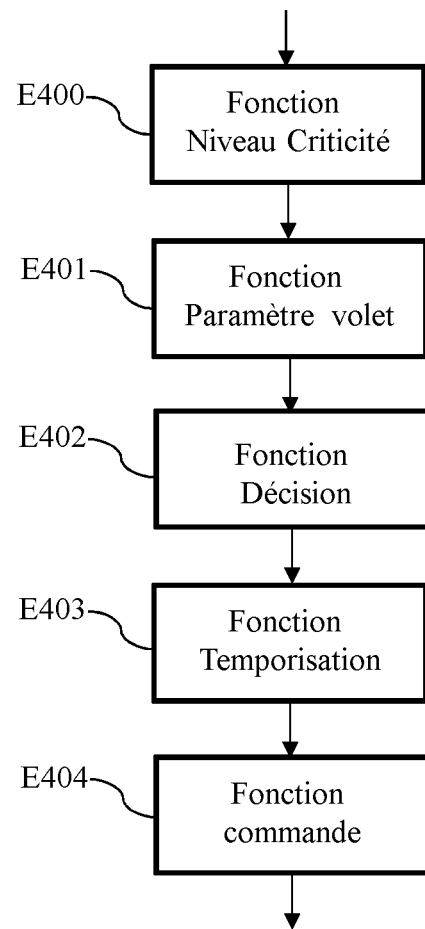


Fig. 4

3/7

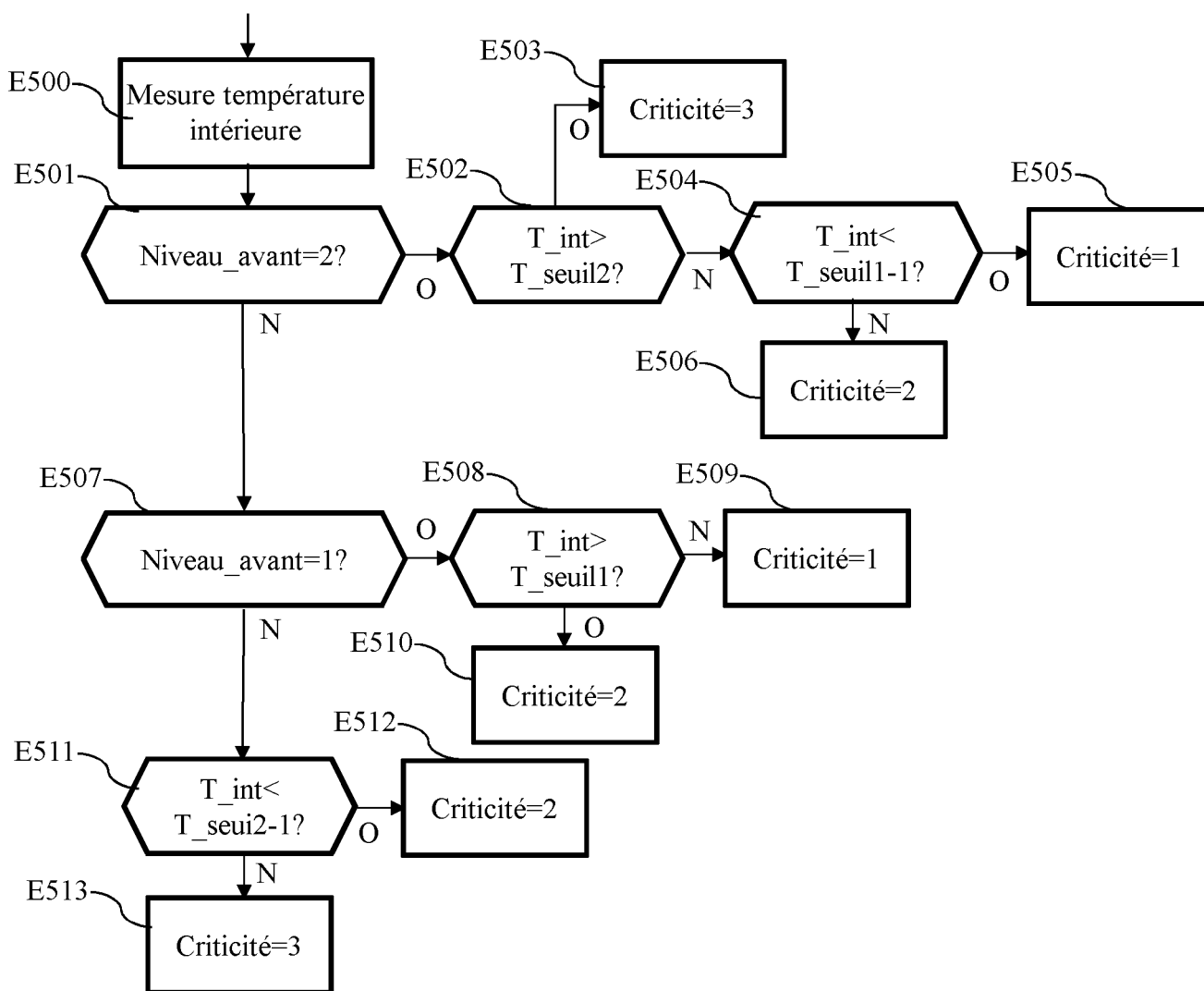


Fig. 5

4/7

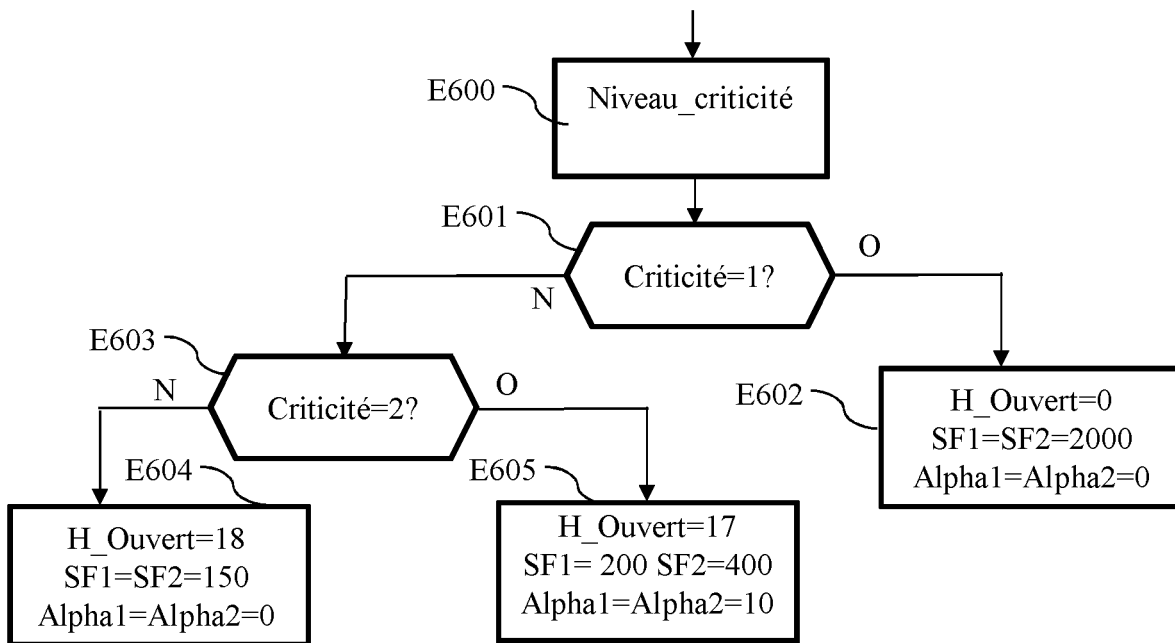


Fig. 6a

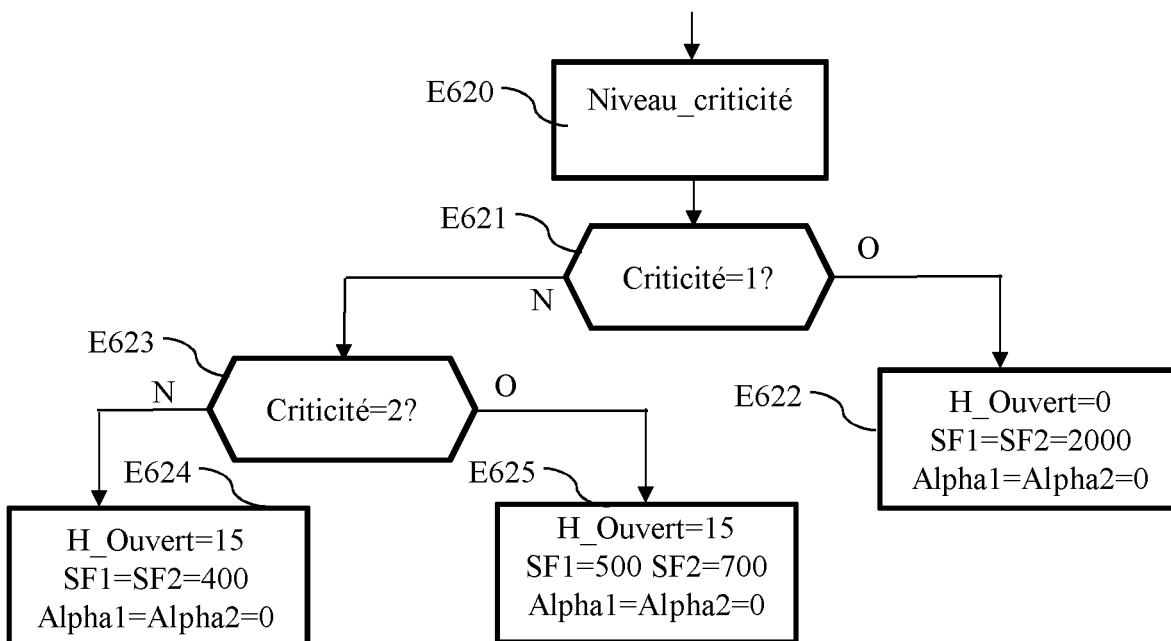


Fig. 6b

5/7

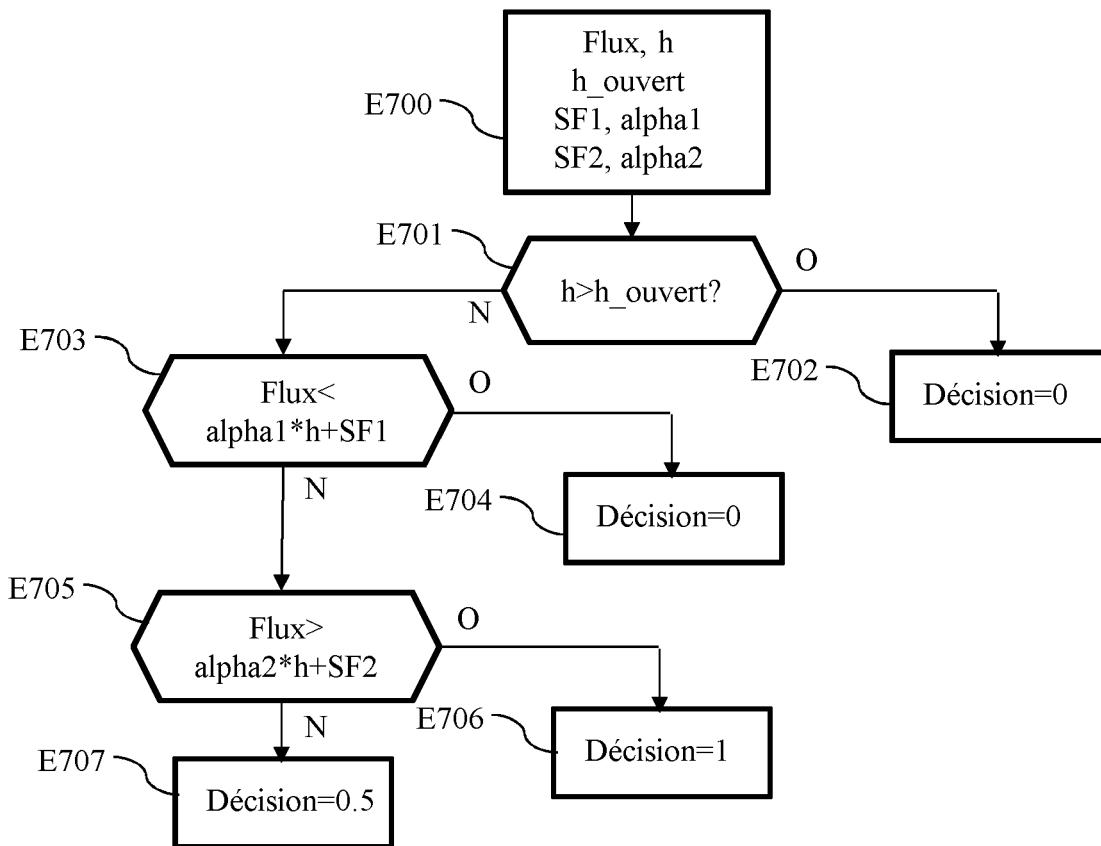


Fig. 7

6/7

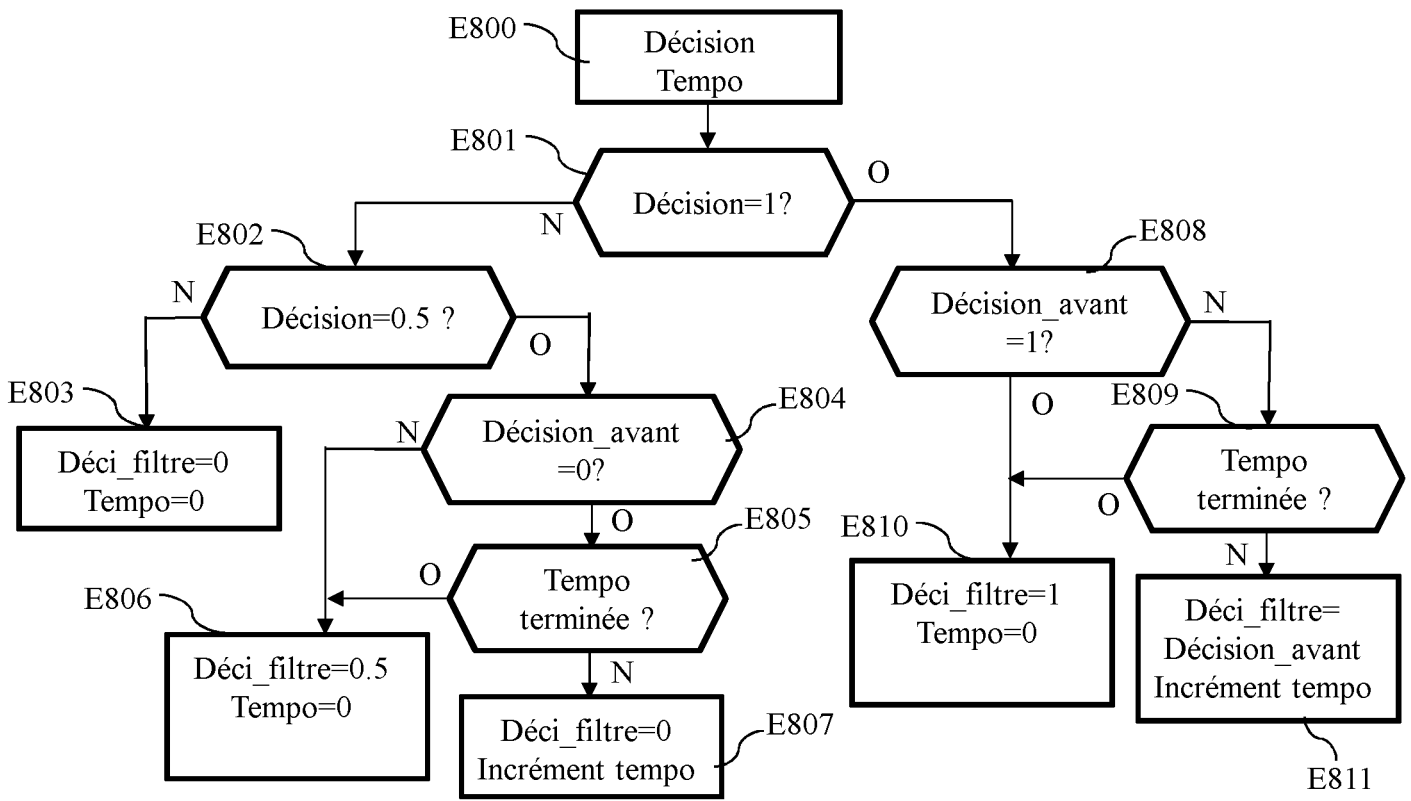


Fig. 8a

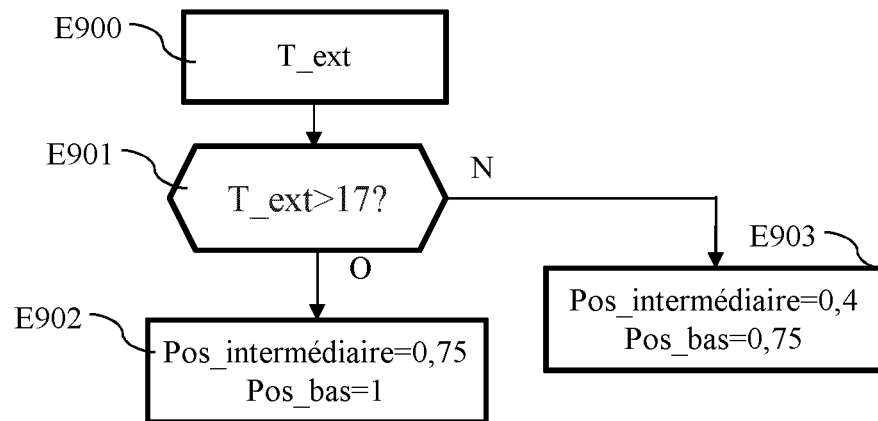


Fig. 9

7/7

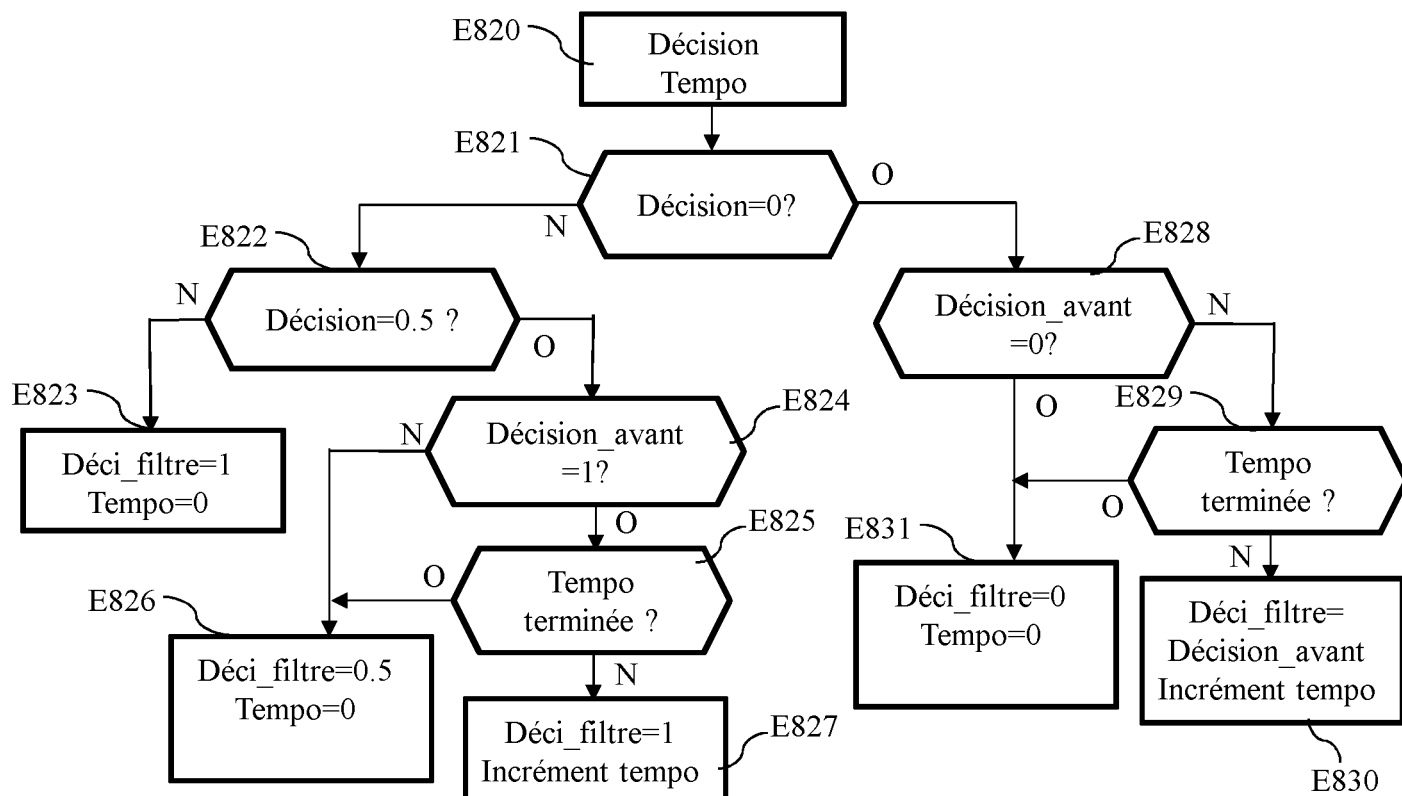


Fig. 8b

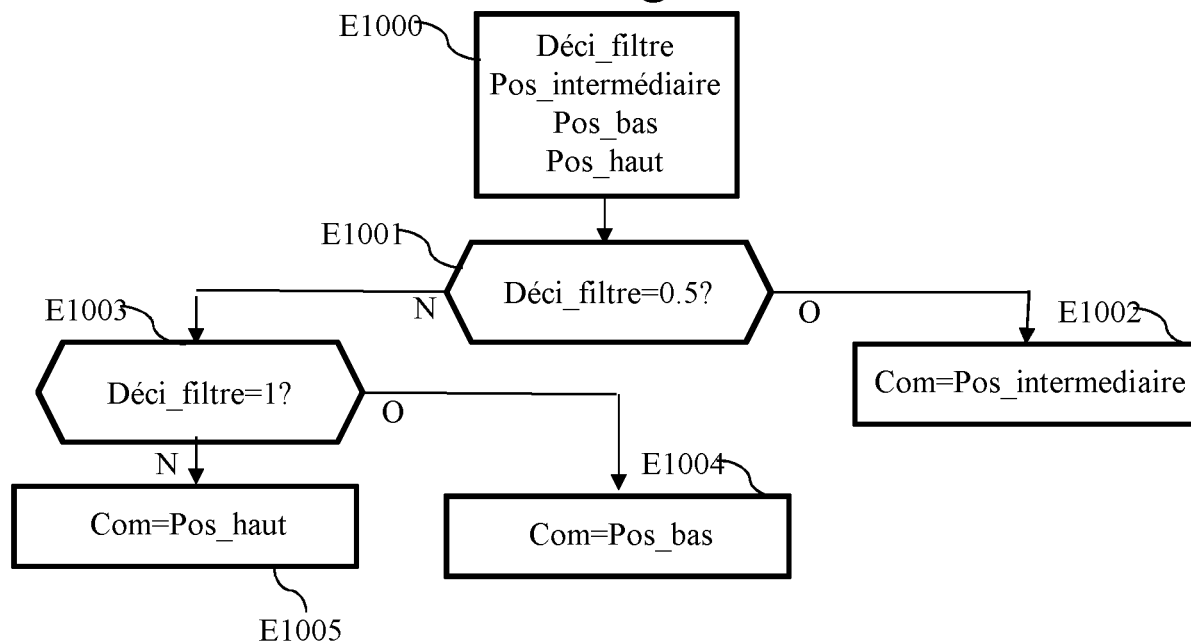


Fig. 10



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 770631  
FR 1256500

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
A	US 2007/156256 A1 (JUNG HEE W [KR]) 5 juillet 2007 (2007-07-05) * alinéa [0045] - alinéa [0049] * * alinéa [0070] - alinéa [0081]; figures 6-8 *	1-9	E06B9/68 E06B9/32 F03G6/00 H01L31/04
A	WO 92/00557 A1 (VEDDER GMBH GEB PRESTO [DE]) 9 janvier 1992 (1992-01-09) * page 8, alinéa 1 - page 13, alinéa 2 *	1-9	
A	DE 10 2004 005962 A1 (BERTHOLD ANGELIKA [DE]) 25 août 2005 (2005-08-25) * alinéa [0070] - alinéa [0075] *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			G05B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 avril 2013		Hauser, Leon	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1256500 FA 770631**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-04-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2007156256 A1	05-07-2007	AUCUN	
-----			
WO 9200557 A1	09-01-1992	EP 0489129 A1	10-06-1992
		WO 9200557 A1	09-01-1992
-----			
DE 102004005962 A1	25-08-2005	AUCUN	
-----			